



# SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 17 décembre 2008 sous la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc en mairie de Montsaon

un nouveau point est ajouté à l'ordre du jour. A savoir :

- Tarif des ordures ménagères pour 2009.

**Secrétaire : Monsieur Michel LAMONTRE**

**Absents : M. LAMONTRE Jacques a donné pouvoir à M. Michel LAMONTRE  
M. LAMONTRE Didier a donné pouvoir à M. ROZE Maurice**

## **I. APPROBATION DU PLU ZONE AUTOROUTIERE**

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers des conclusions du commissaire enquêteur relatives aux demandes d'APRR et de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de APRR sur les parcelles ZX 57 – 58 – 92 et ZX 68 – 70 – 72 pour le changement de catégorie. A savoir : ces parcelles passent de la classe UY en NCG.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la sollicitation de la Communauté de Communes du Pays Chaumontais relatif à la modification du règlement de zone UY principalement articles 5 « les occupations du sol dont l'activité principale est le dépôt ou stockage de déchets quelles qu'en soit la nature et qui ne sont pas destinées au recyclage ou à leur valorisation.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la suppression (une partie) d'un espace boisé afin de permettre un accès à la parcelle YE 14.

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la suppression de la surface boisée sur la parcelle YE 2.

Le Conseil Municipal accepte également la modification de l'article UY 1 du règlement de la zone UY. A savoir, la possibilité d'implantation d'activités commerciales non prévues actuellement.

## **II. OUVERTURE DE CREDIT**

Monsieur le Maire informe que les travaux relatifs à la zone artisanale des « Rieppes » doivent être terminés pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 et qu'en attendant les subventions sollicitées une demande d'ouverture de crédit sera peut être nécessaire.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour se renseigner auprès de diverses banques afin d'obtenir tous les renseignements pour ce dossier.

## **III. REGLEMENT HYGIENE ET SECURITE**

Monsieur le Maire donne lecture des 3 modèles de documents relatifs à l'hygiène et à la sécurité.

- un règlement intérieur hygiène et sécurité
- un registre d'hygiène et sécurité
- un registre des dangers graves et imminents

Après discussion, et afin d'être en règle par rapport à l'article 13 du règlement intérieur du règlement hygiène et sécurité, il est précisé que M. AHLRICHS Norbert informaticien et M. BROUANT Jean Louis exploitant, seront susceptibles de procéder au contrôle d'alcolémie .

## **IV. BUDGET C.C.A.S**

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion 2007 ainsi que le budget primitif 2008 relatif au C.C.A.S de la Commune.

Le Conseil Municipal accepte et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire

## V. DELEGATION AUX ADJOINTS

Vu l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur le Maire indique au conseil municipal les diverses délégations qu'il a donné à ses 3 adjoints Messieurs AHLRICHS BROUANT et ROZE.

## VI. ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin d'encaisser un chèque émanant de GROUPAMA relatif à des dégâts survenus à la station d'épuration.

## VII. MODIFICATION REVISION SIMPLIFIEE PLU 2009

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, carte à l'appui, la situation de la commune de SEMOUTIERS par rapport aux terrains classés NAA (zone d'extension future) et indique qu'il serait nécessaire de procéder à une révision simplifiée afin de permettre le développement futur du village.

Après discussion, le conseil municipal accepte cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser cette opération. Ce projet sera inscrit au budget 2009.

## VIII. ORDURES MENAGERES

Le Conseil Municipal décide à la majorité de porter à **94 euros** par habitant la redevance d'ordures ménagères pour 2009 (tarif fixé par le SICTOM pour un ramassage hebdomadaire

Pour les résidences secondaires, une somme de 110 euros par foyer sera demandée.

Le Conseil Municipal rappelle les dispositions déjà prises les années antérieures, à savoir :

- lors d'un départ ou d'une arrivée dans la commune en cours d'année la redevance sera calculée de la façon suivante :

montant de la redevance par habitant x nombre de mois de présence 12

- tout mois commencé sera dû entièrement (à l'arrivée comme au départ). La redevance sera appelée par trimestre.

## IX. TRAVAUX MON TSAON

Monsieur DAUDINET donne lecture de divers devis relatifs à la réparation de la toiture du local de MON TSAON. Après discussion l'entreprise la moins disante sera retenue pour les travaux.

Monsieur DAUDINET donne également lecture d'un devis de divers travaux à réaliser à MON TSAON. Après discussion, il est décidé de solliciter des devis complémentaires.

## X. QUESTIONS DIVERSES

✚ les vœux du Maire et de ses Conseillers auront lieu le **vendredi 9 janvier 2009 à 19 h 30 à la Salle Polyvalente**

✚ le repas des Aînés aura lieu le **31 janvier 2009 à la Salle Polyvalente**

✚ la permanence pour les inscriptions sur la liste électorale aura lieu le **mercredi 31 décembre 2008 de 13 h 30 à 14 h 30.**



**LA MUNICIPALITE VOUS SOUHAITE UNE  
BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2009**